

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 2015/830/UE) et au SIMDUT 2015

**Date de révision:** 1er mars 2018

**Date d'émission:** 13 septembre 2007

**No de fiche:** 1024-11

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

370

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Tresse en fil de carbone à usage multiple. Contrôle l'eau, la vapeur, l'alimentation des chaudières, les solutions aqueuses d'acides et de bases. Ne réagit pas en présence de tout produit chimique aux pH entre 0 et 14 jusqu'à 315°C, sauf avec l'oléum, l'acide nitrique fumant, l'eau régée et le fluor.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY  
860 Salem Street  
Groveland, MA 01834-1507, USA  
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785  
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)  
Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)  
Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)  
Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055  
UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23,  
D85737 Ismaning, Allemagne – Tel. +49-89-996-5460

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053  
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)  
I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, au SIMDUT 2015 et au SGH.

##### 2.1.2. Informations supplémentaires

Aucun

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

**Pictogrammes de danger:** Aucun

**Mention d'avertissement:** Aucun

**Mentions de danger:** Aucun

**Conseils de prudence:** Aucun

**Informations additionnelles:** Aucun

#### 2.3. Autres dangers

Aucune à craindre en usage industriel.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS / No. EC	No. d'enregist. REACH	Classification conformément au CLP/SGH
Graphite/carbone	50-60	7782-42-5/ 231-955-3 7440-44-01/ 231-153-3	ND	Non classé

<sup>1</sup>Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMDUT 2015, SGH, REACH

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation:</b>	Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
<b>Contact avec l'épiderme:</b>	Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
<b>Ingestion:</b>	n'est pas applicable

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

La poussière de graphite et les fibres de carbone peuvent causer l'irritation mécanique de la peau, des yeux et des voies nasales. La respiration répétée de la poussière à un niveau dépassant les limites d'exposition pendant de longues périodes peut endommager les poumons. Les symptômes peuvent inclure une toux, un essoufflement et une diminution de la fonction pulmonaire.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, eau, ou mousse

**Moyens d'extinction inappropriés:** Il n'en existe pas de connu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucun

**5.3. Conseils aux pompiers**

Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Pas de précaution spéciale.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pas de précaution spéciale. Non-toxique.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Placez dans un endroit sec et bien aéré.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tresse en fil de carbone à usage multiple. Contrôlez l'eau, la vapeur, l'alimentation des chaudières, les solutions aqueuses d'acides et de bases, Ne réagit pas en présence de tout produit chimique aux pH entre 0 et 14 jusqu'à 315°C, sauf avec l'oléum, l'acide nitrique fumant, l'eau régée et le fluor. Se reporter aux instructions du produit et à la fiche technique pour des informations plus détaillées au sujet de l'application.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	VME <sup>1</sup>		TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Graphite	(alvéolaire)	2	(alvéolaire)	2

<sup>1</sup> Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:****Travailleurs**

Non disponible

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Non disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. En cas de dépassement des limites d'exposition, porter un masque antipoussières agréé (par ex.: type de filtre EN P1).

**Gants de protection:** Recommandé

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de sécurité

**Autres:** Aucun

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Pas de précaution spéciale.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Forme</b>	solide	<b>Odeur</b>	Aucun
<b>Couleur</b>	noir	<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas applicable
<b>Point initial d'ébullition</b>	n'est pas applicable	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas applicable
<b>Point de fusion</b>	n'est pas défini	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	n'est pas applicable
<b>% volatil (par volume)</b>	n'est pas applicable	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Point éclair</b>	n'est pas applicable	<b>Densité relative</b>	n'est pas applicable
<b>Méthode</b>	n'est pas applicable	<b>Coefficient (eau/huile)</b>	n'est pas applicable
<b>Viscosité</b>	n'est pas applicable	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	n'est pas applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	n'est pas applicable
<b>Température de décomposition</b>	aucune donnée disponible	<b>Solubilité dans l'eau</b>	insoluble
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	n'est pas applicable	<b>Propriétés comburantes</b>	aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	n'est pas défini	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas défini

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-rubrique 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucun

**10.5. Matières incompatibles**

L'oléum, l'acide nitrique fumant, l'eau régie et le fluor.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. L'exposition au produit aggrave généralement l'état des personnes souffrant d'insuffisance respiratoire chronique.

**Toxicité aiguë -**

**Par voie orale:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Graphite	DL50, rat	> 2000 mg/kg

**Par voie cutanée:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Par inhalation:** La poussière de graphite et les fibres de carbone peuvent causer l'irritation mécanique des voies nasales.

Substance	Essai	Résultat
Graphite	CL50, rat, 4 heures	> 2000 mg/m <sup>3</sup>

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** La poussière de graphite et les fibres de carbone peuvent causer l'irritation mécanique de la peau.

Substance	Essai	Résultat
Graphite	Irritation de la peau, lapin	Non irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

La poussière de graphite et les fibres de carbone peuvent causer l'irritation mécanique des yeux.

Substance	Essai	Résultat
Graphite	Irritation des yeux, lapin	Non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Graphite: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Essai	Résultat
Graphite	Sensibilisation de la peau (OECD 429), souris	Non sensibilisant

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Graphite: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:**

Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du règlement (CE) no 1272/2008.

**Toxicité pour la reproduction:**

Graphite: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT-exposition unique:**

Graphite: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT-exposition répétée:**

La respiration répétée de la poussière à un niveau dépassant les limites d'exposition pendant de longues périodes peut endommager les poumons. Les symptômes peuvent inclure une toux, un essoufflement et une diminution de la fonction pulmonaire. compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres informations:**

Aucun

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

**12.1. Toxicité**

N'est pas défini. Graphite: 96 h CL50 (poisson) > 100 mg/l.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Graphite/carbone: substances inorganiques; existent dans la nature.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Solide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9).

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Effectuer le débarras conformément aux règlements en vigueur (n'appartient pas à la classe des déchets dangereux conformément à 2008/98/CE.). Peut être mis au rebut dans une décharge réglementaire surveillée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU**

**ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE  
**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE  
**US DOT:** N'EST PAS APPLICABLE

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

**ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ  
**TMD:** NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ  
**US DOT:** NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE  
**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE  
**US DOT:** N'EST PAS APPLICABLE

**14.4. Groupe d'emballage**

**ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE  
**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE  
**US DOT:** N'EST PAS APPLICABLE

**14.5. Dangers pour l'environnement**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

N'EST PAS APPLICABLE

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Règlements de l'UE**

**Autorisations en vertu du titre VII:** N'est pas applicable

**Restrictions en vertu du titre VIII:** N'est pas applicable

**Autres règlements de l'UE:** Aucun

**15.1.2. Réglementations nationales**

**Tableaux des maladies professionnelles:** 25

**Autres réglementations nationales:** Aucun

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
 CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)  
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0 : Dose minimale avec effet observé  
 DSEO : Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS : Fiche de données de sécurité  
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)  
 ND : Non disponible  
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique  
 PEL : Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE)  
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH : Système général harmonisé  
 SO : Sans objet  
 STEL : Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV : Valeur limite d'exposition  
 US DOT : Ministère américain des transports  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 VME: Valeur limite de moyenne d'exposition  
 vPvB : Substance très persistante et très bioaccumulable  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 / SGH:**

Classification	Méthode de classification
N'est pas applicable	N'est pas applicable

**Mentions H pertinentes:** Aucun

**Noms des pictogrammes de danger:** N'est pas applicable

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Sections 1.3, 2.1, 2.2, 3, 4.1, 8.1, 11, 16.

**Date de révision :** 1er mars 2018

**Plus d'informations:** Aucun

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.